



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « Vins » de FranceAgriMer du 18 novembre 2015 : investissements des entreprises vitivinicoles et restructuration du vignoble

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole s'est réuni le 18 novembre 2015, sous la présidence de Jérôme Despey.

Investissements des entreprises : la décision modificative pour la campagne 2015/16

Dans l'attente de la publication, au premier semestre 2016, des textes de la Commission européenne révisant le règlement d'application de l'OCM vitivinicole, le Conseil spécialisé a étudié une décision modificative (préparée à l'occasion de deux groupes de travail avec les professionnels) relative à la mesure « investissements des entreprises », afin de pouvoir encadrer le dépôt des dossiers dès janvier 2016.

Les principaux points intégrés dans cette décision modificative sont les suivants : fixation de l'enveloppe disponible (165 M€), notion de coût raisonnable, paiement d'une avance de 20 % qui pourra passer à 50 % dès que la nouvelle réglementation le permettra, grâce à la constitution d'une garantie à hauteur de 55 % de l'aide accordée, réduction du délai de dépôt des dossiers à trois semaines pour les instruire plus rapidement, définition des recettes à déduire du montant éligible, diverses précisions techniques, ... Un nouveau groupe de travail aura lieu au printemps 2016 pour préparer la décision « investissements des entreprises » pour 2017 et les nouvelles règles de gestion qui tiendront compte des règlements d'application à venir.

Le dépôt des dossiers est fixé du 4 au 22 janvier 2016 inclus. En cas de non utilisation de la totalité des crédits prévus, une deuxième période sera ouverte du 29 février au 18 mars 2016 inclus.

Restructuration du vignoble : textes complémentaires pour la campagne 2015/16 et agrément de plans collectifs

Le Conseil a donné des avis favorables sur six textes encadrant la restructuration du vignoble pour la campagne 2015/16 et suivantes, en application de l'OCM vitivinicole pour le programme d'aide national 2014/2018 :

- ajustement du texte concernant la restructuration du vignoble pour des raisons sanitaires ou phytosanitaires ;
- modalités d'octroi de l'aide à la restructuration et à la reconversion du vignoble pour la campagne 2015/16 (ajout des annexes par bassin relatives à la restructuration individuelle) ;
- agrément des plans collectifs de restructuration du vignoble pour les campagnes 2015/16 à 2017/18 des bassins viticoles d'Aquitaine, Charentes-Cognac et Beaujolais ;
- clôture du plan collectif régional de restructuration du vignoble Savoie-Bugey-Dauphiné 2013/14 à 2015/16, afin de permettre l'intégration des actions collectives Savoie-Bugey-Dauphiné dans le nouveau plan collectif de restructuration Beaujolais-Savoie-Bugey-Dauphiné dès la campagne 2015/16.

Études économiques : bilan 2015 et programme 2016 pour les filières vin et cidre

Les membres du Conseil ont pris connaissance du bilan des études économiques menées par FranceAgriMer en 2015, ainsi que des études envisagées pour 2016. Cet exercice annuel – effectué depuis 2014 sur une période de trois ans glissants (visualisation du programme de l'année en cours et de la programmation sur les deux années à venir) vise à définir, en concertation avec les partenaires de l'établissement, un programme adapté aux besoins qui optimise l'utilisation des moyens humains et budgétaires de FranceAgriMer.

Le programme 2016/2018 reste centré sur la contribution aux réflexions stratégiques des filières, conduites au sein des Conseils spécialisés :

- fourniture d'informations de conjoncture ;
- analyse de la compétitivité comparée des exploitations agricoles et des entreprises de transformation par rapport aux concurrents, en Europe et dans les pays tiers ;
- veille concurrentielle ;
- analyse prospective.

Conjoncture mondiale vitivinicole : les grandes tendances

FranceAgriMer a présenté aux membres du Conseil un point sur la conjoncture vitivinicole mondiale (source OIV).

Concernant la production au sein de l'Union européenne, les données encore provisoires de volumes vinifiés montrent que la récolte 2015 s'établirait à un niveau légèrement supérieur à la moyenne quinquennale, soit près de 158 Mhl.

Au niveau mondial, la production vinifiée 2013 avait marqué une rupture, en s'inscrivant en nette progression de près de 6 Mhl par rapport à 2012. La production mondiale 2015, comme celle de 2014, serait en recul par rapport à celle de 2013, tout en demeurant supérieure à celles relevées entre 2010 et 2012. La production mondiale de vins (hors jus et moûts) en 2015 serait comprise entre 270,7 et 280,7 Mhl. Au niveau mondial, l'écart entre production et consommation en 2015 serait de 33,4 Mhl, se situant à nouveau à un niveau proche des besoins estimés aux usages industriels.

Pour en savoir plus, les dernières données économiques sur la filière viticole sont consultables en ligne sur le site internet de FranceAgriMer, via le lien suivant : [etudesfilieviticole](#)

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 34 05

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr

virginie.nicolet@franceagrimer.fr
